

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 1	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
30/05/2023	
Date d'affichage :	
12/06/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/047 : Convention d'Aménagement Touristique à intervenir avec IDYLIM dans le cadre d'un projet immobilier sis à Plan Peisey

VU les articles L342-1 à L342-5, et D321-1 à R321-9 du Code de tourisme ;

VU le Code Civil et notamment son article 1101 ;

VU la délibération n°2022/05/051, portant cession d'une portion de la parcelle ZC 191 dans le cadre de l'opération « les Cristaux Blancs », au lieudit les « Blettières » ;

CONSIDERANT qu'un permis de construire a été déposé en date du 06/12/2022, prévoyant la rénovation des bâtiments du centre commercial ;

CONSIDERANT les aménagements nécessaires à la bonne réalisation du projet, tant en termes de travaux, qu'en terme de gestion ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation des travaux prévus pour le centre commercial au lieudit Blettières, au sein du permis de construire n°PC07319722M1022, la mise en place d'une convention d'aménagement touristique et de travaux est nécessaire.

Celle-ci permettra notamment d'encadrer les travaux à venir, et de sécuriser la voirie publique.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** la mise en place d'une Convention d'Aménagement Touristique et Travaux avec IDYLIM ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférents ;

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le maire,

Guillaume VILLIBORD

